

La Tartine

Journal d'élèves de l'ENS Lyon — numéro 43 — lundi 9 janvier — la feuille de pou qui aime quand on la chine

Editorial

Une Tartine bien maigrelette, en ce début d'année : d'abord, bonne année, bien sûr, qui commence par le retour de l'alcool au foyer, avec la soirée de jeudi. Mais si la bière est de retour, le bol de café du lundi matin est, lui, bien en danger. **La Tartine** est parvenue à un rythme de croisière — même si les vacances d'hiver et les exams ont endormi les auteurs — mais c'est à l'apogée

que le destin blesse soudain.

Plus de rédacteur, voilà la triste raison de cette déconfiture (tiens, on reprend les mêmes métaphores qu'à la première). Agreg, stage de dea et l'horrible Erasme ont à eux trois eu raison de l'équipage de la tranche de pain hebdomadaire. « J'écrirai un article, bientôt... », qu'ils disaient... eh bien faites vite, car il se pourrait que celle-ci soit la pénultième (ou bien?)

CLINIC CLUB

Les 400 coups de Truffaut seront projetés en amphi bio mercredi à l'heure habituelle de 21h.



Soirée Boum

Remettez vos bagues et votre gloss goût cerise, votre appareil dentaire et le T-shirt de votre jeunesse : ce soir, c'est *La Boum* au foyer. Si vos parents ne vous laissent pas la permission de 22h, faites le mur pour l'after de 22h30...

Recherche gentil 1A

Tar. en sursis ch. 1A sachant (un peu) L^AT_EX avec (beaucoup) de temps pour rédac. grand hebd. Reconnaissance éternelle.

Poésie

*Le jour l'an tu te polis le gland,
Pour 2006 tu t'astiques le pubis.*

Pierre

Mots Croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement 1— Animal à l'intelligence rare. 2— Peser plus. 3— Qui sort du magasin. Arrivé. 4— Ceci est lu à l'envers. 5— Changent la loi. 6— Chanteuse francophone. Bac technique. 7— Touristes en Irak. 8— Tranquille.

Verticalement A— Il est décousu, et si ça continue... B— Boisson anglaise. Peu brillant. C— Rateras. D— Sauvé! Brasse du liquide. E— Vieille ville. Celle qui ne fait rien. Terminaison. F— Reader's Digest. Arrête. G— Mangent. H— Levée.

Mots fléchés

CACHE-SLIP	THESARD EN TD	BIEN VIDEE	DE PETITE VERTU
BOUT QUANTIQUE	CHEMIN	PIMENT FORT	NOTE
PERE FORT GENEUREUX		RONGEUR GROUPE ALLEMAND	PARCOURU A NOUVEAU
PERE DE L'INFO		ILS AIMENT BITTORRENT	
FIN DE PARTIE		PIECE	
PEU NOMBREUSES PAR RADINERIE			
MANQUE D'ACTIVITE PARFOIS MORTEL	MOUVEMENT DE STADE	PAN DE TAPISSERIE	
		TOUT-A-FAIT DEPLACES	

Responsables publication :
MrQ & GLau & Fanny
(qmerigot, lbraud, fgarel)
Envoyez vos articles avant vendredi à
tartine@ens-lyon.fr.

Droits et devoirs de l'utilisateur du foyer

Dans la tartine 41, nous vous présentions un projet des droits et devoirs de l'utilisateur au foyer. Celui-ci était en effet né de l'étrange et miraculeuse collaboration entre BdE et RF, mais n'était qu'un projet. Nous vous présentons ici la version finale qui a été acceptée par l'administration.

Le BdE

Article 1 (Droits de l'utilisateur)

— Le foyer est le lieu de réunion des adhérents de l'AEENSL. Il est ouvert en permanence au cours de l'année scolaire. En cas d'événements exceptionnels le président de l'AEENSL pourra décider de le fermer. Il est situé au niveau -1 de l'école, à proximité du parking et des locaux du service technique.

— Il est « mis à la disposition de l'AEENSL par la Direction de l'Ecole » comme le stipule la convention signée le 16 octobre 1989.

— Tout adhérent de l'AEENSL peut y accéder et y consommer boissons ou sucreries pourvu qu'il accepte et se conforme au présent texte.

— Durant les périodes de fermeture de l'Ecole prévues au règlement intérieur, si aucun responsable foyer n'est présent, le foyer est fermé.

Article 2 (Respect du lieu et du matériel)

— L'utilisateur du foyer s'engage à respecter le lieu ainsi que le matériel qui s'y trouve. Il ne s'agit pas seulement de ne pas provoquer de détériorations, mais aussi de s'efforcer de maintenir le foyer dans un bon état de propreté et de rangement.

— L'auteur de détériorations sera tenu de réparer et le cas échéant de rembourser les dégâts. S'il se soustrait à cette obligation ou si la faute est jugée grave par les responsables du foyer ou par le bureau de l'association, ces derniers prononceront son exclusion temporaire ou définitive de l'AEENSL et du foyer. Les responsables du foyer et le bureau de l'association se réservent aussi la possibilité d'informer l'administration de la dégradation s'ils le jugent nécessaire.

— Toute dégradation volontaire ou involontaire des biens de l'Ecole devra être portée à la connaissance du secrétariat général qui se chargera de faire un état des lieux avec le président de l'AEENSL et un des responsables foyer.

— Toute personne qui constate une dégradation est invitée à en informer les responsables du foyer et le bureau de l'association au plus vite.

— Un état des lieux sera fait annuellement avec le service

technique sur demande de celui-ci en présence au minimum du président de l'AEENSL et d'un responsable foyer.

Article 3 (Réserve d'argent)

— Un système de réserve d'argent est à la disponibilité de ceux qui souhaitent éviter de payer leurs consommations en liquide. Un utilisateur qui souhaite en ouvrir une devra fournir un dépôt de garantie de 80€ au trésorier de l'AEENSL. À la fin de l'année scolaire, la réserve sera marquée comme inactive et l'utilisateur renouvellera le dépôt pour la réactiver.

— L'utilisateur ne doit jamais être débiteur, et le cas échéant toute mesure jugée appropriée par les responsables du foyer pourra être prise.

— À la fin de l'année, les dépôts de garantie des utilisateurs débiteurs seront encaissés et transférés sur leur réserve.

Article 4 (Consommation)

— Le tarif des consommations (boissons et sucreries) est affiché à proximité du bar. Chacun est tenu de payer ce qu'il consomme, soit en liquide dans la caisse prévue à cet effet, soit en débitant sa réserve d'argent.

— Les boissons sans alcool sont disponibles en libre service à tout moment de la journée et de la nuit.

— Les boissons alcoolisées dont l'autorisation de vente est prévue par la licence II sont disponibles à partir de 17h45 et jusqu'au départ du dernier responsable foyer (au plus tard 2h) du lundi au vendredi et à partir de 13h le jeudi. Elles seront rendues physiquement inaccessibles le reste de la journée. Au cours du week-end, elles seront disponibles en présence d'un responsable foyer.

— Chacun est tenu de ramener les bouteilles consignées dans les caisses prévues à cet effet, et de jeter les autres dans la poubelle réservée au verre.

— Lors des manifestations conviviales ou soirées organisées, l'accès aux boissons alcoolisées est autorisé jusqu'au départ du responsable de la manifestation. Les boissons ne seront pas en libre service, mais servies par les organisateurs (dont la liste sera disponible auprès de l'AEENSL).

Questionnaire culture

Afin de permettre au Buzart de répondre au mieux à vos aspirations, nous vous soumettons ce petit sondage.

Activités hors du site de l'ENS

• Pour déterminer quels types de spectacles vous souhaiteriez que l'on vous propose, cochez parmi les propositions suivantes (5 choix au maximum) celles qui vous intéressent le plus :

Théâtre

- Classique
- Contemporain
- Comique
- Tragique
- Autre (préciser) :

Musique Classique

- Opéra
- Symphonique

- De chambre
- Contemporaine
- Autre (préciser) :

Musiques Actuelles

- Chanson française
- Ska, dub, reggae
- Rap / hip-hop
- Métal
- Electro
- Rock/ pop-rock / punk-rock
- Jazz
- Autre (préciser) :

Cinéma

- Art & essai
- films anciens
- films étrangers
- court métrage
- Autre (préciser) :
- Combien de fois par mois envisageriez-vous de venir à une des

manifestations culturelles relayées par le Buzart? **0, 1, 2, 3 et plus**

Activités sur le site de l'ENS

- Seriez-vous intéressés par des ex-

pos :

- photo
- peinture
- art contemporain
- dessin

- Seriez-vous intéressés par des concerts :

- de musique classique
- de musiques actuelles

- A quelle fréquence?
- Auriez-vous d'autres souhaits ou suggestions à faire en matière de culture?

(A découper et rendre au BdE)

La nouvelle équipe culture